

L'ASILE AU SUD : AFRIQUE, MÉDITERRANÉE...

Du 6 au 8 juin 2006 s'est tenu à Ouagadougou un colloque sur le thème des conditions de l'asile des réfugiés et migrants dans les pays du Sud et, tout particulièrement, en Afrique subsaharienne et dans les pays du pourtour méditerranéen. Ce colloque, organisé par un groupe de travail réuni par le CEPED, a également bénéficié du soutien de l'IRD, de l'ISSP (qui accueillait le colloque au Burkina Faso), de l'IDUP (Université Paris 1), de Migrinter (Université de Poitiers) et du Centre d'études africaines (Ceaf-EHESS). Suivi de manière continue par une soixantaine de participants, le colloque a permis d'entendre les points de vue exprimés à travers seize communications.

L'organisation de ce colloque¹ s'inscrivait dans le cadre des activités d'animation scientifique du CEPED et, en particulier, du Champ III « Peuplement, Urbanisation, Mobilité et Environnement ». Il constituait l'aboutissement d'une réflexion sur la question des « mobilités sous contrainte », conduite par un groupe de travail mis en place en 2005 et animé par V. Lassailly-Jacob (Université de Poitiers – Migrinter) et L. Legoux (IDUP – Paris 1).

Cette mise en débat de l'asile dans les pays du Sud prenait place dans un contexte international dont on peut retenir trois aspects essentiels : la fin de la guerre froide qui a bouleversé l'intérêt stratégique de l'asile ; la mondialisation des échanges économiques qui réduit les distances matérielles et culturelles ; la politique d'endiguement des flux migratoires Sud-Nord qui n'a pas épargné les flux d'asile et s'est accompagnée d'une politique de rejet massif (au Nord) des demandes d'asile.

Dans la perspective des sciences de l'homme et de la société, l'analyse du système d'asile mondial s'attache d'abord à prendre la mesure des expériences humaines, des contraintes économiques et des enjeux politiques considérables liés à une réalité ancienne, mais qu'il devient aujourd'hui urgent de mieux connaître : l'immense majorité des réfugiés du Sud trouve refuge au Sud, et ce refuge prend alors des formes sociales très diverses qui se réduisent rarement aux catégories juridiques et aux procédures de la Convention de Genève. Les migrations liées à l'asile, sujet central de ce colloque, s'intègrent dans un contexte migratoire mondial complexe caractérisé par l'importance des migrations de travail.

L'orientation des débats

Après plusieurs réunions préparatoires, le CEPED a analysé début 2006 les projets de communications en réponse à l'appel à contribution dont les grandes lignes sont rappelées ci-dessous. Plusieurs remarques générales ressortent des propositions reçues. En premier lieu, en Afrique subsaharienne en particulier, la problématique de l'asile est rarement le sujet central des chercheurs et il se confirme que ce sujet intéresse

encore davantage les chercheurs du Nord et, en premier lieu, les chercheurs issus des pays anglo-saxons. Dans ce contexte scientifique, il faut donc se féliciter qu'aient pu être exposées des analyses portant sur la situation en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso, mais aussi au Sénégal, au Cameroun, en Angola, en Zambie et en Afrique du Sud.

Inversement, force est de remarquer le peu de communications proposées sur le bassin méditerranéen ; comme si le Sahara pouvait à lui seul expliquer l'insuffisance de dialogue entre la communauté des chercheurs que l'on dit « africanistes » et ceux travaillant sur telle ou telle région du pourtour méditerranéen, monde arabo-musulman compris. Malgré l'invitation à s'ouvrir sur cette aire géographique, seules trois communications sur l'asile en Israël et les réfugiés palestiniens renvoient à cette région. De ce fait, le Maghreb a été le grand absent de ces journées alors même que cette partie du monde constitue un espace stratégique dans le champ des déplacements de transit entre l'Afrique subsaharienne et le continent européen.

Après analyse et sélection des communications, le groupe de travail a finalement retenu trois entrées afin d'orienter les débats sur des sujets transversaux tout en donnant place aux présentations de situations concrètes ainsi qu'à l'analyse des dimensions humaines de l'exil et du refuge.

Thème 1 : Les États du Sud, acteurs de l'asile

Qu'ils soient protecteurs, persécuteurs, les deux à la fois, ou simplement en difficulté pour protéger leurs ressortissants, les États sont au centre de toutes les histoires d'asile. Tous les États du Sud, forts ou faibles, démocratiques ou non, centralisés ou pas, jouent un rôle fondamental dans l'application de l'asile, ne serait-ce que par la place qu'ils accordent ou non au Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) et aux organisations humanitaires. La question immédiate qui se pose est alors de savoir quelles sont exactement leurs politiques en matière de protection. Bien entendu, l'action des États ne se limite pas au droit et englobe potentiellement toutes les facettes de l'asile dont, en particulier, le choix, très politique, du type

de regroupement (camps ouverts ou fermés, sites urbains ou agricoles) et l'image des réfugiés qu'ils véhiculent auprès de leur opinion publique.

Les questions liées à la raison d'État sont également nombreuses. L'asile est souvent un enjeu entre les parties en conflit. C'est aussi un enjeu dans les relations entre les grandes puissances qui tentent de s'imposer en gendarme du monde ce qui, de ce fait, relativise parfois d'autant plus la notion même de politique nationale en matière d'asile que les États du Sud sont aussi les premiers visés lorsqu'il s'agit de « l'ingérence humanitaire » et, aujourd'hui, de la politique d'externalisation de l'asile des pays les plus riches. Au-delà, c'est donc toute la question de la souveraineté nationale, plus ou moins encadrée par ce qu'il est convenu d'appeler la « communauté internationale », qui se trouve posée.

Thème 2 : Parcours et vulnérabilité des exilés

Les réfugiés, les déplacés et les exilés vivent des situations de crises caractérisées par une grande instabilité psychologique, sociale et économique. L'errance entre statuts, entre camps, villes, campagnes ou même entre pays est courante. La description de ces situations mouvantes par les catégories opérationnelles classiques telles que réfugiés statutaires, clandestins, urbains, ruraux, etc., ne donne au mieux que des images instantanées incapables de rendre compte de la perméabilité et des multiples passages entre ces catégories.

Suivre le fil conducteur des cheminements avec les allers-retours et les arrêts provisoires ou durables, qui matérialisent en quelque sorte la complexité des situations, permet de mieux comprendre le flou et l'indétermination qui fondent la figure et la vulnérabilité des individus.

Qui part, qui reste, et pour quelles raisons ? Quelles relations existe-t-il entre les réfugiés restés dans les camps et ceux qui sont installés dans les villes ou dans les pays occidentaux ? Quels sont les lieux d'implantation durable ou, au contraire, les nouveaux lieux de transit qui ouvrent la porte à l'émigration clandestine ? Quels sont les supports de ces mouvements migratoires (réseaux familiaux, religieux, villageois) et comment franchissent-ils les multiples obstacles liés à l'existence des frontières, des législations, des contrôles policiers, etc. ?

Thème 3 : Les dimensions économiques et territoriales de l'asile au Sud

Les dimensions économiques et territoriales de l'asile dans les pays du Sud sont multiples, complexes, parfois contradictoires mais toujours significatives pour les pays d'accueil. Ceux-ci le perçoivent toujours comme une charge dont ils amplifient les effets. Pourtant, si l'asile a souvent un coût, économique ou environnemental, il représente aussi des gains généralement passés sous silence. Ce n'est pas là une caractéristique propre aux pays d'accueil, les pays fournissant l'aide internationale sont également très pudiques sur les intérêts qu'ils en retirent.

L'arrivée massive de réfugiés n'est pas sans conséquences sur le marché du travail. Qu'ils soient qualifiés ou non, les réfugiés réussissent à contourner les restrictions d'accès au travail et constituent une main-d'œuvre disponible et bon marché du fait de leur condition précaire. Quelles sont les conséquences de leur présence sur le marché de l'emploi et dans quels secteurs font-ils concurrence aux nationaux ? À l'inverse, l'activité engendrée par la présence de milliers de réfugiés ne se traduit-elle pas par des créations d'emplois pour les nationaux ?

Un bilan pour de nouvelles pistes de recherche...

À l'heure du bilan de ce colloque, une des procédures pour comprendre ce qui lie et relie toutes les communications est la recherche, non des variations, mais des *invariants*. Cela

invite à s'écarter de la logique typologique, dans ce cas contre-productive, au profit de la construction de principes de cohérence et de similitudes structurales.

Les populations face à l'État...

Dans toutes les communications, les intervenants ont examiné à partir d'une pluralité de méthodes (statistique, monographie, etc.), de terrains et de pays, une double thématique : d'une part, celle de populations qui ont quittés *contre leur gré* leur pays pour un autre, proche ou lointain, et, d'autre part, celle de la question majeure de la protection de ces populations par l'État et les institutions du pays d'accueil. Dans ce cadre il existe un *trait commun* aux populations étudiées : elles se voient le plus souvent refuser *le droit d'avoir des droits*, tantôt au nom de la primauté du national sur l'étranger, tantôt au nom de la sécurité nationale, tantôt au nom des « bonnes relations » entre États, en particulier lorsqu'il s'agit d'accueillir des demandeurs d'asile et d'offrir la protection à ceux qui la sollicitent. En tout état de cause, ces trois impératifs supérieurs – peu importe la forme sous laquelle ils se présentent – jouent, en général négativement, contre l'étranger, quelle que soit sa condition : immigré ordinaire, immigré clandestin, demandeur d'asile ou réfugié.

Comment qualifier, nommer ces populations ?

Mais il y a un autre lien qui relie objectivement les communications entre elles : nous sommes en présence de populations dont l'enjeu premier est leur qualification. Comment nommer aussi précisément et aussi pertinemment que possible des populations qui apparaissent toujours en trop, de partout et de nulle part ? Ces surnuméraires constituent, en Afrique ou en Europe, des populations « embarrassantes », qui embarrassent l'État et ses institutions, mais qui embarrassent aussi le discours scientifique ; bref, qui embarrassent tout le monde et même ceux qui sont au centre de l'enjeu, les populations *sans nom*. Les thèmes de l'asile, des flux migratoires et de l'accueil des populations étrangères, les communications et les échanges l'ont amplement montré, ne peuvent pas seulement faire l'objet d'une description des pratiques dans le temps et dans l'espace. Car, dans ce registre plus qu'ailleurs, les mots sont d'une importance vitale, un enjeu de pouvoir constant : l'identité des personnes, et donc l'accès au droit d'avoir des droits, est directement liée au travail de catégorisation des institutions. Là, autant qu'ailleurs – et peut-être plus qu'ailleurs – les mots produisent des *effets de réel* considérables sur l'identité civile et sociale des personnes. Dans ce domaine, c'est l'État qui a le dernier mot : un étranger est un *non national* et n'est pas national qui veut.

La nécessaire mise en perspective historique...

Une autre qualité de ce colloque fut que les communications se sont efforcées de ne jamais perdre de vue que la *comparaison* et la *perspective historique* étaient des dispositifs de connaissance absolument indispensables pour qui voulait faire œuvre d'intelligence des faits sociaux. Et, même si toutes les interventions n'ont pas satisfait systématiquement à ce double impératif, les échanges et les débats qui ont eu lieu ont toujours pris soin de les réintroduire. Cet exercice fut d'autant plus remarquable que bien souvent les sources (archives, statistiques, enquêtes, réseaux collectifs régionaux et internationaux, etc.) permettant les analyses comparatives et historiques sont en faible quantité. Sur le thème de l'asile et des déplacements de populations (volontaires ou non), dénombrer, classer, répertorier, etc., sur l'échelle locale et nationale, sont des actes fondamentaux par lesquels s'expriment la réalité de l'État et l'existence d'une nation. Être inclus ou être exclu, en faire partie ou ne pas en faire partie, c'est en dernier lieu

bénéficiaire ou non de droits et de protection. Là aussi *compter* est un enjeu de lutte entre différents pouvoirs constitués, dotés d'une force symbolique inégale : aussi est-il important de savoir qui compte, comment on compte et qui est compté.

D'une préoccupation récente

Il est vrai que le thème de l'asile au Sud est encore un sujet relativement récent. Ce « handicap », fut en grande partie compensé par une pratique professionnelle qui s'incorpore et s'exerce avec imagination. En témoignent deux écueils significativement évités : la politisation de l'objet et l'opinion morale comme substitut à l'argument scientifique ; deux manières de se laisser imposer l'objet et ses présupposés bureaucratiques ou institutionnelles. L'immigration, les immigrés, les demandeurs d'asile et les réfugiés (en d'autres termes les « pauvres », les « dominés », les « exclus », les « parias », etc.) constituent une population non seulement constamment suspectée de présence illégitime mais qui incline aussi très fortement, et presque naturellement, à basculer dans la compassion, l'idéologie ou le parti pris politique. Quasiment toutes les communications ont évité (avec plus ou moins de bonheur) de se laisser enfermer dans un récit sur la figure de la victime ou celle du héros. Ne pas rire, ne pas pleurer mais comprendre, ou ne pas se sentir obligé *d'aimer* ceux que l'on étudie (au moins le temps de l'enquête), voilà quelques consignes implicites qui ont produit des effets heureux.

Des approches multidisciplinaires qui ne peuvent faire l'économie de la question de l'État

Du point de vue proprement scientifique ce colloque a su éviter des débats inutiles, celui par exemple sur la distinction habituelle entre migrations internes et migrations externes ; distinction qui n'a de sens que par rapport à la frontière politique des États mais qui n'en a pas nécessairement en termes de *processus* (qui conduit le migrant à passer sans rupture d'une situation à une autre). À l'inverse, il semble important de maintenir pour des raisons heuristiques une nette distinction « entre mobilité forcée et mouvements migratoires ». Enfin, et sur le fond, les diverses communications ont clairement fait surgir quelques questions centrales que l'on peut toutes décliner en termes d'enjeux.

La réalité et la force de l'État en Afrique est sans aucun doute une question essentielle. On ne cesse d'y penser même quand on ne parle pas ouvertement de lui. Mais il ne s'agit pas ici seulement de l'État en tant que détenteur de la violence légitime. Il s'agit aussi de l'État, d'une part, en tant qu'instance de régulation et producteur du politique (de normes, de principes, et de valeurs) et, d'autre part, de l'institution garante de la compétition réglée et pacifique pour l'accession au pouvoir. Mais la question est posée – souvent par des chercheurs africains eux-mêmes – de savoir quelle est la réalité de l'État en Afrique ? Beaucoup sont tentés de répondre par la négative. C'est là bien sûr un vieux débat, mais comment le trancher de manière aussi définitive alors que l'existence des frontières et l'usage qu'en font les réfugiés apportent – même par l'absurde – « la preuve de l'État » ? Au passage, se pencher sur la problématique des frontières permet de rappeler que la très grande majorité des conflits en Afrique sont des guerres civiles internes et non des conflits bilatéraux entre deux États. Enfin, toujours dans le registre de la territorialité, les mobilités forcées (ou non) soulèvent d'autres questions cruciales qui n'intéressent pas seulement l'Afrique : en particulier celle de la « multi-appartenance » des individus à plusieurs territoires et à plusieurs lieux. Plus largement, cela pose la question fondamentale de la citoyenneté et de la multi-citoyenneté. Ce qui renvoie à un autre sujet majeur : même si elle tient une place

particulière dans le processus de mondialisation, l'Afrique n'est pas hors du monde. Elle n'a même jamais été aussi proche des pays qui se pensent au centre et, de ce point de vue, le thème de ce colloque en est même une démonstration éclatante.

L'État et les organisations humanitaires participent à la production des catégories

Le HCR est une institution décisive dans la production des catégories et des identités. C'est d'ailleurs moins une organisation humanitaire – comme on le croit parfois – qu'un dispositif de gouvernement des hommes dans les lieux où il lui est donné le mandat d'intervenir. Dans le champ des identités, le HCR a le pouvoir de faire exister, d'inclure ou d'exclure. Cette dimension n'a pas été étudiée ni abordée lors du colloque. Les acteurs institutionnels (représentés en tant que tels) qui ont en charge la gestion des mobilités forcées constituent d'ailleurs une dimension manquante du colloque. D'autres structures ou d'autres organisations d'intégration régionale – et on sait combien l'Afrique en a produites –, auraient d'ailleurs pu participer à ce colloque et donner leur point de vue sur les questions que nous avons abordées. Par la même occasion, on aurait pu s'interroger avec elles sur leur utilité. Enfin, autre point laissé à l'ombre de la réflexion et pourtant devenu un enjeu important, celui de l'articulation entre opinion publique mondiale, assistance humanitaire, médias et « marché humanitaire » dont l'alchimie sans cesse renouvelée participe également à la production des catégories.

Existe-t-il des « politiques migratoires » ?

Cette interrogation est souvent revenue dans les communications et les débats. Peut-il y avoir une « politique migratoire » dans des pays où l'État est faible, déliquéscent, absent, dictatorial ou privatisé ? Dans ce cas l'enjeu est bien plutôt de savoir quelle est la « nature » de l'État puisqu'on a toutes les peines du monde à le qualifier, qu'il n'a pas de formes objectives, ni codifiables ni codifiées par le droit (un gouvernement sans administration, une Constitution sans tradition juridique, une fiscalité sans ressources, des fonctionnaires sans salaires, etc.). Dans ces conditions que signifie « avoir une politique migratoire » ? Plus précisément encore, à quelles conditions historiques et politiques une « politique migratoire » est-elle possible ? Pour autant, quand bien même elles ne sont pas toujours explicitées, tous les États ont, de fait, des politiques migratoires. Mais se doter *politiquement* d'une « politique migratoire » est un niveau différent de sa mise en œuvre. Discours et pratiques, ou effectivité des pratiques, ne doivent pas être confondus. Ce sont des registres presque toujours différents. Peut-être parce que « l'état a peur d'en annoncer les couleurs ». Peut-être, car pour ajouter à l'imbroglie, il y a clairement des États africains – trop faibles pour produire eux-mêmes des catégories et des normes – qui ne font qu'appliquer des normes produites ailleurs et autrement.

La question précédente amène directement à la **question du droit et de ses conditions d'effectivité**. La protection des immigrés – quel que soit leur statut juridique (immigré régulier, clandestin, demandeur d'asile, réfugié) – est-elle possible quand le « droit » ordinaire ne suffit pas à protéger les nationaux ? La question de la protection ne relève pas seulement du droit ou du registre juridique. L'histoire de l'humanité est aussi une histoire de la lutte pour la construction d'un système de sécurité sociale (au sens large) qui veillerait à ce que les accidents de la vie ne soient pas des accidents fatidiques. La recherche de la protection est une donnée historique et non pas naturelle. L'histoire de l'asile doit aussi se lire dans cette perspective.

Enfin, les communications qui ont eu à aborder ce thème, ont montré avec justesse que les camps de réfugiés ne pouvaient pas être réduits à de simples espaces d'exception. Les exemples montrent concrètement que dans un camp on peut aussi faire l'expérience du droit et de l'autonomie. Ainsi, plutôt que de montrer le camp comme un « désert » ou un « non lieu » comme a pu le dire Marc Augé, les intervenants l'ont décrit comme un espace de socialisation et un lieu d'accès à des ressources matérielles, financières et symboliques, un « îlot inscrit dans l'archipel de la migration ».

La problématique de l'asile se trouve ainsi au carrefour de plusieurs disciplines (la géographie, la sociologie, la démographie, l'économie, le droit, l'ethnologie, etc.) et s'articule logiquement à plusieurs champs d'études : l'État, ses frontières et ses institutions, les déplacements forcés de populations, les phénomènes migratoires, la persécution, la protection et les conventions internationales, etc. Les thèmes de l'asile, et plus largement ceux des réfugiés et des déplacés, n'engagent pas seulement les relations entre les États, pour le meilleur ou pour le pire. Ils sont à la fois cause et effets des transformations des sociétés et de l'ordre international. Ils sont aussi, on l'oublie trop souvent, au cœur des relations de dominations et d'interdépendances entre nations et entre États.

Conclusion

Pour conclure, force est de constater que le thème de l'asile recouvre en fait une pluralité de problématiques et de perspectives scientifiques faisant des déplacements de populations le centre de **trois enjeux politiques**.

Premier enjeu, celui de la *sécurité nationale* (ou de la sécurité des nations et des États) liée à la gestion des flux migratoires et à l'endigement de l'immigration clandestine. Depuis la fin des années 1990 (et de manière officielle et volontariste depuis septembre 2001) quasiment toutes les rencontres à un haut niveau se donnent pour objectif d'aboutir à une vision commune, premier pas vers des actions concertées à plus long terme. Elles constituent en outre un lieu d'échanges d'expériences en matière de prévention et de répression : la lutte contre l'immigration clandestine passe par une étroite coopération entre les États et leurs polices, notamment en matière de contrôle des frontières.

Deuxième enjeu, presque contraire au premier, celui du droit et de la *protection* des « immigrés », quelle que soit leur condition juridique (étranger ordinaire, clandestin, demandeur d'asile, réfugié) et quel que soit le lieu. Les débats autour de cet enjeu sont portés par les ONGs et les agences internationales. Protéger et lutter contre les « trafics d'êtres humains » sont les deux axes essentiels de leurs actions. Elles s'inscrivent dans un contexte sécuritaire où trafic et clandestinité sont le corollaire « naturel » de toutes les formes d'interdiction et de prohibition mises en place par les États pour se protéger de l'immigration non contrôlée.

Troisième enjeu qui suscite depuis quelques années un grand nombre de débats, celui du « *droit au développement* » ou du « co-développement ». Ce thème, dont il faut dire qu'il reste encore aujourd'hui relativement théorique sinon incantatoire, vise à penser les conditions pratiques d'un développement économique et social relativement autonome supposé seul à même de réduire les flux migratoires Sud-Nord. Sur ce point,

une hypothèse n'est plus guère discutée. Elle suppose que ces flux sont potentiellement d'autant plus importants que les écarts de développement sont élevés et que la distance géographique entre zone de départ et d'arrivée est (relativement) réduite. Pour autant, la « solution » consistant à promouvoir davantage de développement pour réduire ou enrayer ces flux reste discutable mais encore très insuffisamment étudiée. Car on sait par ailleurs, que ces flux acquièrent une dynamique propre et se poursuivent dans le temps, et ce, quels que soient les déterminants initiaux de la migration.

Ces trois thématiques, analysées séparément mais en pratique parfaitement *enchevêtrées*, sont au centre du débat international sur l'asile et les mouvements migratoires. Ce premier colloque montre – par ses apports, mais aussi par ses manques – combien ce sujet reste encore largement en friche. D'une certaine manière, il est à l'image de la réalité du moment. L'immense majorité des réfugiés du Sud trouve refuge au Sud et le Nord ne s'y intéresse qu'à la marge en confiant le « fardeau » aux instances internationales et aux organisations humanitaires. La question prend un autre tour lorsque ces migrants atteignent les pays de transit et pénètrent l'Europe. Mais dans les deux cas, l'absence la plus visible est bien la même : celle d'une voix forte et cohérente portée par la communauté des États d'Afrique subsaharienne. Pour autant, gardons-nous d'un jugement trop lapidaire et trop commode qui risquerait d'être immédiatement jugé à l'aune d'une Europe qui, elle, envisage essentiellement sa politique migratoire dans la double perspective de sa sécurité et de ses besoins de main-d'oeuvre.

Reste enfin « la » grande question que les chercheurs semblent avoir préféré esquiver. Si l'ensemble de cette population partage en commun de se voir refuser le droit d'avoir des droits, on ne peut pas ignorer pour autant que les migrants clandestins – comme d'ailleurs tous les migrants forcés – ne sont pas tous des demandeurs d'asile ou des personnes légitimées à obtenir ce droit. Les chercheurs se voient donc eux aussi interpellés et rappelés à une exigence fondamentale : celle de contribuer, par leurs analyses, à éclairer la problématique complexe des migrations internationales dans laquelle s'inscrit la question de l'asile.

Luc CAMBRÉZY

Géographe à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD).

Smaïn LAACHER

Sociologue, chercheur associé au Centre d'étude des mouvements sociaux (CNRS-EHESS).

¹ Composition du Conseil scientifique du colloque :

R. Bazenguissa-Ganga (Université Lille 1-CEAF), D. Bonayi (ISSP-Ouagadougou), F. Bourgeois (Forum Réfugiés), D. Bouteillet-Paquet (Amnesty international-Europe), L. Cambrézy (IRD), K. Dorai (CNRS-Migrinter), A. Guichaoua (IEDES-Université Paris 1), S. Laacher (EHESS-Centre d'Etudes des mouvements sociaux), V. Lassailly-Jacob (Université de Poitiers-Migrinter), L. Legoux (IDUP-Université Paris 1), C. Sawadogo Ram (Université de Ouagadougou).

CEAF : Centre d'Études Africaines ; ISSP : Institut Supérieur des Sciences de la Population ; IRD : Institut de Recherche pour le Développement ; CNRS : Centre national de la recherche scientifique ; IEDES : Institut d'Études du Développement Économique et Social ; EHESS : École des hautes études en sciences sociales ; IDUP : Institut de Démographie de l'Université Paris 1.